

## Compte-rendu de séance du conseil municipal

**Du mardi 10 septembre 2019 à 20 heures.**

Présents : M. Roger REY, Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, M. Didier MENETRIER, adjoints, M. Jean-Louis LEMARCHAL, M. Georges LAMBERT, Mme Brigitte ROZ-BRUCHON, Mme Danièle TURBIARZ, M. Jean-Claude ROUSSEL.

Absents : Mme Alice BENICHOU-CORDELLIER, Mme Florence RESTELLI, M. Patrick HALTER

Secrétaire de séance : M. Didier MENETRIER

Procurations : Mme Alice BENICHOU-CORDELLIER donne procuration à Mme Colette GUILLEMAUT. Mme Florence RESTELLI donne procuration à M. Didier MENETRIER, M. Patrick HALTER donne procuration à M. Georges LAMBERT.

### **1 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité.

### **2 - Ecole : Le point sur la rentrée scolaire et les TAP :**

Madame Colette GUILLEMAUT adjointe fait le point sur la situation à l'école de Conliège à la rentrée.

L'école de CONLIEGE compte à ce jour 45 élèves, soit 23 à l'école élémentaire et 22 à l'école maternelle. Les temps d'activités périscolaires ont commencé le 09.09.2019, les disciplines de l'année 2018-2019 avec les mêmes intervenants sont renouvelées, seule une activité « motricité libre » est nouvelle. Tous les intervenants sont diplômés.

### **3 - Délibération sur le renouvellement du contrat de fortage, de la convention de gestion et du plan de réaménagement de la carrière :**

Madame Michèle ANTOINE 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente les attendus du prochain contrat de fortage pour la carrière de Briod.

La mise aux voix de l'adoption des propositions et dispositions financières du nouveau contrat de fortage pour le renouvellement et l'extension de la carrière de Briod- Conliège a été reportée lors du précédent conseil du 26 juin 2019. Il s'agissait d'obtenir des précisions concernant les dispositions du code du patrimoine relatives à l'archéologie préventive, compte tenu de la qualité archéologique majeure du site où est prévue l'extension.

Une réunion entre les parties et notamment avec l'exploitant : les Carrières Jurassiennes a permis d'obtenir toutes garanties quant à la prise en compte effective de cette qualité archéologique. Le Code du Patrimoine prévoit que les modifications et coûts relatifs à des prescriptions de conservation seront à la charge exclusive de l'exploitant.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le cabinet Initiative AetD en possession de cette délibération sera contacté pour réaliser la mise à jour de notre PLU, obligatoire du fait de l'approbation de nouvelles servitudes d'utilité publique.

### **4 - Délibération concernant l'organisation et le financement du bureau d'études voirie d'ECLA :**

La communauté d'agglomération ECLA possède un bureau d'études voirie afin de réaliser

pour le compte des communes des missions de maîtrises d'œuvre en matière de travaux d'aménagement de voirie. Cependant l'existence de ce bureau d'études n'a jamais été formalisé.

Afin de régulariser cette situation le Conseil communautaire a, par délibération du 4 juillet 2019 approuvé deux projets de convention :

- Un projet de convention constituant le service commun appelé bureau d'études ECLA et fixant les modalités de financement.
- Un projet de convention de de groupement de commandes permettant de confier à des maîtres d'œuvre privés en complément des moyens propre du bureau d'études, des missions de maîtrise d'œuvre.

L'objectif de la délibération présentée est d'autoriser la commune a signer ces deux conventions.

Cette délibération a été adoptée par 11 voix pour et une abstention (Georges Lambert).

## **5 - Délibération sur la modification de la tarification et de la gestion de la cantine et de la garderie :**

Suite au retard constaté dans la facturation de la cantine garderie, Monsieur Didier MENETRIER propose de simplifier le système de recollement et de saisies des informations :

L'état de présence sera renseigné sur papier comme auparavant par les agents de service de la cantine garderie. Une saisie des informations sera effectuée par l'agent de l'APC pendant ses heures de travail sur un tableau EXCEL. En fin de mois, un tableau récapitulatif alimenté automatiquement sera transmis au secrétariat qui saisira les données sur le logiciel de facturation.

De plus, il est proposé de modifier la tarification pour plus de cohérence :

- Garderie du matin : **avant** : tarif hebdomadaire à 3,30 euros quel que soit le nombre de jours de garderie, **après** : tarif journalier à 0,50 euros .
- Garderie du midi : **avant** : tarif journalier à 0,80 euros, **après** : tarif journalier à 0,50 euros
- Garderie du soir : **avant**: tarif hebdomadaire à 5,30 euros (dont 0,63 euros de goûter) quel que soit le nombre de jour de garderie. D'autre part, en cas de garderie matin et soir, seule la garderie du soir est comptée, **après** : tarif journalier à 1,50 euros (goûter compris).
- Cantine-garderie : **avant** : tarif 4,37 euros dont 3,78 euros de repas et 0,59 euros de service, **après** : tarif de 4,78 euros dont 1 euros de service. Cette augmentation limitée est justifiée par l'emploi de deux agents (voire trois en fonction du nombre d'enfants).
- Garderie exceptionnelle : tarif journalier inchangé à 2,70 euros

Un courrier explicatif sera adressé aux parents courant septembre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

## **6 - Délibération sur le déploiement de la fibre optique en aérien :**

Monsieur le maire précise :

La société Eiffage est chargée par Orange des travaux de déploiement de la fibre optique sur notre territoire.

Le tracé de la fibre emprunte les infrastructures souterraines et aériennes du réseau téléphonique.

Le passage en aérien sur les poteaux d'Orange ou d'Enedis exige des études préalables de charge qui déterminent si ceux-ci peuvent supporter le poids supplémentaire de la fibre. S'ils ne le peuvent pas, le constructeur sera dès lors obligé de remplacer ou doubler certains poteaux.

Un chargé d'études d'Eiffage prendra prochainement contact avec la commune pour nous présenter les travaux à envisager.

La présente délibération a pour objet d'autoriser principe l'opérateur ORANGE à implanter des poteaux supports en cas de besoin et à ses frais, ceci afin de permettre la couverture de tous les habitants par la fibre.

Cette délibération a été adoptée par 8 voix pour et 4 abstentions Georges Lambert, Danièle Turbiarz, Colette Guillemaut, Alice Bénichou-Cordelier.

## **7 - Le point sur l'urbanisme :**

Monsieur le maire présente les différents projets de travaux et de permis de construire dans la commune.

## **8 - Le point sur les travaux :**

Colette GUILLEMAUT fait le point sur les différents travaux de la commune

Travaux dans un appartement 20 rue Basse : remplacement chasse d'eau plus robinet.  
Remplacement du WC du Saugeois, détérioré par un pétard le jour du 14 juillet.

Conformément à la loi Blanquer, il a été installé dans chaque classe le drapeau Français et Européen ainsi qu'une réplique de la Marseillaise, Réparation d'une étagère à l'école maternelle. Changement de position du clown à la MAM.

Les rampes de la mairie ont été repeintes. Déplacement de grosses pierres avec l'aide de l'entreprise MORET au lotissement Vallière.

Taille de la vigne, de différentes haies sur tout le village, élagage à l'école. Tonte et arrosage quotidien. Mise à jour tableau d'affichage régulièrement à l'entrée du village.

La polyvalence de nos employés est très appréciée pour tous ces travaux.

## **9 - Le point sur les projets :**

Madame Michèle ANTOINE fait le point sur les projets en cours.

**AFFAIRE MOUGIN/ECLA/CONLIEGE** : ce litige concerne la prise en charge des dommages constatés suite à un glissement de terrain sur :

- Le mur d'enceinte construit par Monsieur et Madame MOUGIN, propriétaires de la gare
- Le chemin rural, initialement voie d'accès à l'ancienne gare, les terrains environnants le site
- Le mur poids, l'enrochement, construits par ECLA suite à la création de la voie verte.

Un rapport d'expertise réalisé par Jean François DURAND chiffre les travaux au total à 189385 €.

Suite à la demande d'ECLA en avril 2018, d'une médiation acceptée par la commune en janvier 2019, une médiatrice est nommée en mars 2019, son mandat est prolongé pour cause de surcharge professionnelle.

Une réunion de médiation entre ECLA et CONLIEGE se tiendra à BESANCON le 25 septembre 2019.

Madame Michèle ANTOINE souligne que cette médiation ne concerne que la commune de CONLIEGE et ECLA, et qu'il lui paraît nécessaire que tous les travaux précités soient réalisés de manière concomitante par les trois parties.

**DOSSIER NOTRE DAME de CONLIEGE** : restauration de la ferme située entre nef et chœur.

- Suite à l'autorisation de travaux par le Préfet de Région sur l'église NOTRE DAME assorti d'un certain nombre de prescriptions compte tenu de son inscription au titre des monuments historiques

- Suite à l'arrêté du PAYS LEDONIEN accordant le permis de construire de la commune.

Le DCE sera établi (document de consultation des entreprises) après envoi de celui-ci par le maître d'œuvre Bertrand COHENDET. Les dossiers de demandes de subventions seront à constituer parallèlement.

**ACCESSIBILITE NOTRE DAME** : le dossier complet (cerfa, notice de sécurité, photos, dérogations) a été remis au SDIS et à la DDT pour permettre la convocation de la sous-commission départementale d'accessibilité chargée d'examiner notre projet.

Nous avons reçu les observations du SDIS relatives à ce dossier sur l'aspect sécurité incendie dont il sera tenu compte. (Uexemple : un type d'alarme adaptée pour les concerts).

#### **10 - Mise à jour des nouveaux contrats d'assurances Groupama de la commune:**

Madame Michèle ANTOINE précise qu'à l'issue d'une réunion avec notre assureur GROUPAMA, la mise à jour de nos contrats a été réalisée. Une somme de 2 669.85€ nous a été remboursée rétroactivement concernant notamment l'assurance de l'immeuble BOLARD dont la vente le 12/09/2017 n'avait pas été déclarée.

D'autre part GROUPAMA, suite à la validation par le cabinet POLYEXPERT JURA du devis de 4783 € pour la réparation de la croix de mission, a accepté une prise en charge de ces dommages à hauteur de 1948 €. Le montant déjà récolté par une souscription auprès des particuliers permet de penser que le budget sera bouclé pour la restauration de notre croix.

#### **11 - Délibération sur le principe de l'externalisation de la mise en place du RIFSEEP pour les agents communaux :**

Monsieur Didier MENETRIER présente le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel qui doit être mis en place rapidement.

Il indique les objectifs, sa composition, la procédure et les documents utilisés.

Deux cabinets ont été contactés : KPMG et AGORA. Les devis présentent une différence significative de tarif pour des prestations équivalentes.

Après délibération, le conseil municipal décide d'engager la procédure, avec un budget prévu de 2500€ (voir DM2), le cabinet AGORA le moins-disant est choisi, à l'unanimité.

## 12 - Réflexion sur la mise en place du Dauphin original de la fontaine de la place:

Madame Colette GUILLEMAUT propose un emplacement pour l'installation du dauphin de la fontaine récupéré au musée des forges de Baudin.

Après consultation, la mise en place du Dauphin se fera dans l'hiver. Il sera fixé à l'intérieur de la mairie en haut des escaliers.

## 13 - Décision modificative N°2 :

Des recettes et des dépenses non prévues au budget imposent une décision modificative dont voici le détail :

En fonctionnement :

Recettes : Article 7788	Rbt ECLA travaux suite inondations	33538.37€
Dépenses : Article 61558	Vérification bouches incendies	974.40€
Article 61521	Entretien terrain	30063.97€
Article 617	Etude RIFSEEP	2500.00€
TOTAL		33538.37€

La décision modificative N°2 est adoptée à l'unanimité.

## 14 - Présentation de l'opération « Brioches » de l'APEI :

Madame Colette GUILLEMAUT indique que la vente des brioches au profit de l'APEI se fera cette année du 07 au 13 octobre. Elle remercie d'avance les Conliégeois pour l'accueil qu'ils réserveront aux personnes de la commission communale de l'action sociale.

## 15 - Questions diverses :

Monsieur Jean-Claude ROUSSEL rappelle qu'un second véhicule serait nécessaire pour soulager le camion ; un investissement de 5000 € environ peut être envisagé. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Monsieur Jean-Claude ROUSSEL relance le besoin de sécuriser les locaux des services techniques chemin de la gare ainsi que le camion (avec un tracker ?). Des devis seront demandés.

Monsieur Jean-Louis LEMARCHAL indique que ce serait bien de voir les nouveaux arrivants. Mr le Maire précise qu'ils seront invités à l'occasion de la cérémonie des vœux 2020.

Madame Colette GUILLEMAUT précise que le repas des anciens se déroulera le dimanche 8 décembre 2019.

Fin de la séance à 22 H 45.

Le Maire

Roger REY

